

Projet agrivoltaïque de Beaubras

Commune de Monestier

Mai 2025 - Lettre d'information n°1

LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Monestier. L'agrivoltaïsme associe production d'énergie solaire et maintien, voire renforcement, de l'activité agricole.

Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés. En début d'année 2025, nous avons démarré des études, qui dureront environ un an, pour évaluer les potentiels enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et territoriaux.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. La dernière rencontre avec le conseil municipal s'est tenue en mars 2025 afin de présenter les étapes de développement du projet et notre démarche territoriale. Nous vous tiendrons régulièrement informés des avancées grâce à des lettres d'information comme celle-ci.

Bonne lecture !

Marine Plaza

Cheffe de projets solaires, RWE Renouvelables France

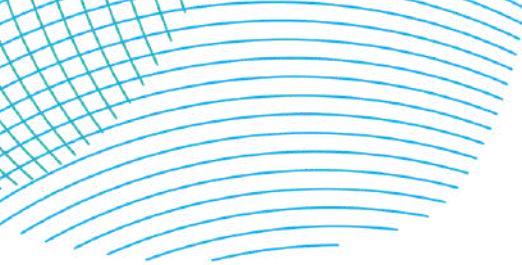


Rejoignez le comité de suivi du projet !

Vous souhaitez suivre de près l'évolution du projet et contribuer aux réflexions qui l'entourent ? RWE crée un comité de suivi pour vous informer à chaque étape et construire ensemble un projet en phase avec le territoire.

En intégrant ce comité, vous aurez l'opportunité d'échanger directement avec l'équipe projet, de participer à des ateliers thématiques (comme une sortie d'observation des oiseaux et chauves-souris ou une discussion sur l'implantation) et de suivre les avancées en toute transparence. Ce comité réunira des élus et habitants de Monestier souhaitant s'impliquer activement.

Intéressé(e) ? Écrivez à pauline.gand@rwe.com avec vos coordonnées pour rejoindre l'aventure !



L'étude d'impact, une première étape clé

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et agricole, sont détaillés ci-dessous.

Volet écologique

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental.



Source : RWE

Volet paysager

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants.

Pour le projet agrivoltaïque de Beaubras, aucune visibilité n'est attendue au niveau des monuments inscrits ou classés

Volet agricole

Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière. L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole.



Abbaye Saint-Vincent
Source : Armagnac-commons



Source : RWE

Allier production d'électricité au service de la transition énergétique...



Où se situe le projet ?

La zone d'étude du projet agrivoltaïque se situe au sud-est de la commune de Monestier, au lieu-dit Beaubras, en bordure de l'A89. Cette zone a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, paysagers, patrimoniaux... La zone d'implantation précise sera définie à l'issue des études en cours, qui permettront d'identifier les espaces les plus adaptés à l'accueil du projet.

Site du projet de
Beaubras
©RWE

POURQUOI UN PARC AGRIVOLTAÏQUE À MONESTIER ?

Depuis 2022, la région Auvergne Rhône-Alpes s'est engagée dans la transition écologique et énergétique à travers son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce document fixe des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables, notamment :

- **Augmenter la production d'énergies renouvelables de 54% d'ici 2030.**
- **Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.**

L'énergie solaire occupe une place centrale dans cette stratégie et, dans la répartition des objectifs régionaux, le département de l'Allier joue un rôle clé grâce à son potentiel d'accueil. **Notre projet s'inscrit pleinement dans cette dynamique en contribuant à l'essor du photovoltaïque sur le territoire et ainsi aux objectifs fixés par la région.**

Projets photovoltaïques installés (en MWc)	2024	Objectifs 2030	Taux d'atteinte des objectifs (en %)
Allier	376	682	55%
Auvergne-Rhône-Alpes	1 848	6 500	38%
Source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes			

...et développement agricole sur votre territoire

Zoom sur l'énergie solaire en France

La France dispose du **5ème gisement solaire européen** avec une production d'électricité renouvelable possible sur tout le territoire. Fin 2023, la capacité solaire installée s'élevait à **19 GWc**, atteignant l'objectif fixé par la France dans la PPE* pour 2023 à 93.6%.

Le solaire a contribué à couvrir environ 5% des besoins en électricité du pays en 2023.



94 %

c'est le **taux de recyclabilité**
d'un module photovoltaïque



25 à 30 ans

c'est la **durée de vie**
d'un panneau solaire

*programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2023)
Source : "Panorama de l'électricité renouvelable 2023" - Agence ORE, RTE, Enedis

Les 3 atouts clés du photovoltaïque

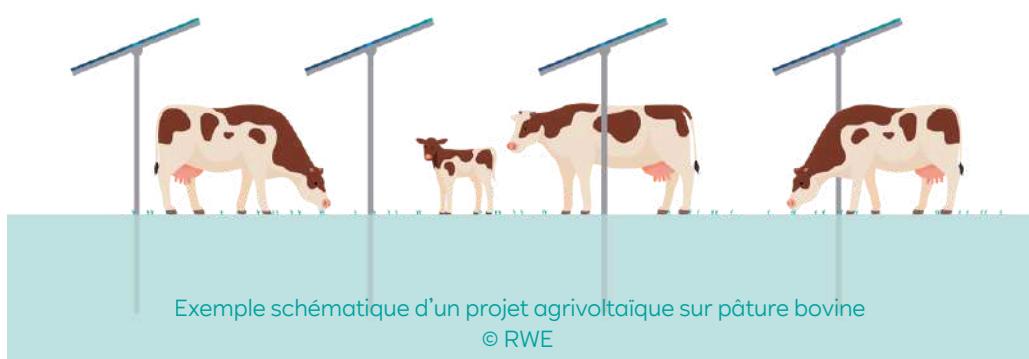
- Le soleil est une ressource renouvelable, naturelle et inépuisable.
- Il s'agit d'une technologie fiable, performante et compétitive.
- Enfin, c'est une solution énergétique respectueuse de l'environnement

L'AGRIVOLTAÏSME, QUÉSACO ?

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), promulguée en mars 2023, définit une installation agrivoltaïque comme "une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une **production agricole**".

En France, l'agrivoltaïsme s'impose progressivement comme un axe majeur du développement photovoltaïque. Il répond aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en offrant des **bénéfices agricoles variés** : résilience des exploitations face aux aléas climatiques (sécheresse, grêle...), maintien ou amélioration de la production agricole, et des revenus complémentaires pour les exploitants.

Dans le cadre du projet de Beaubras, il est envisagé de mettre en place un système d'agrivoltaïsme sur des pâtures bovines.



Exemple schématique d'un projet agrivoltaïque sur pâture bovine
© RWE

Les perspectives du projet

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

Retombées fiscales* pour 30 MWc :

Commune de Monestier	18 000 € / an + 50 000 € la 1ère année**
Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne	43 000 € / an
Département de l'Allier	26 000 € / an

*Taxe foncière sur les propriétés bâties et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

** Taxe d'aménagement, applicable aux opérations d'aménagement, de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme.

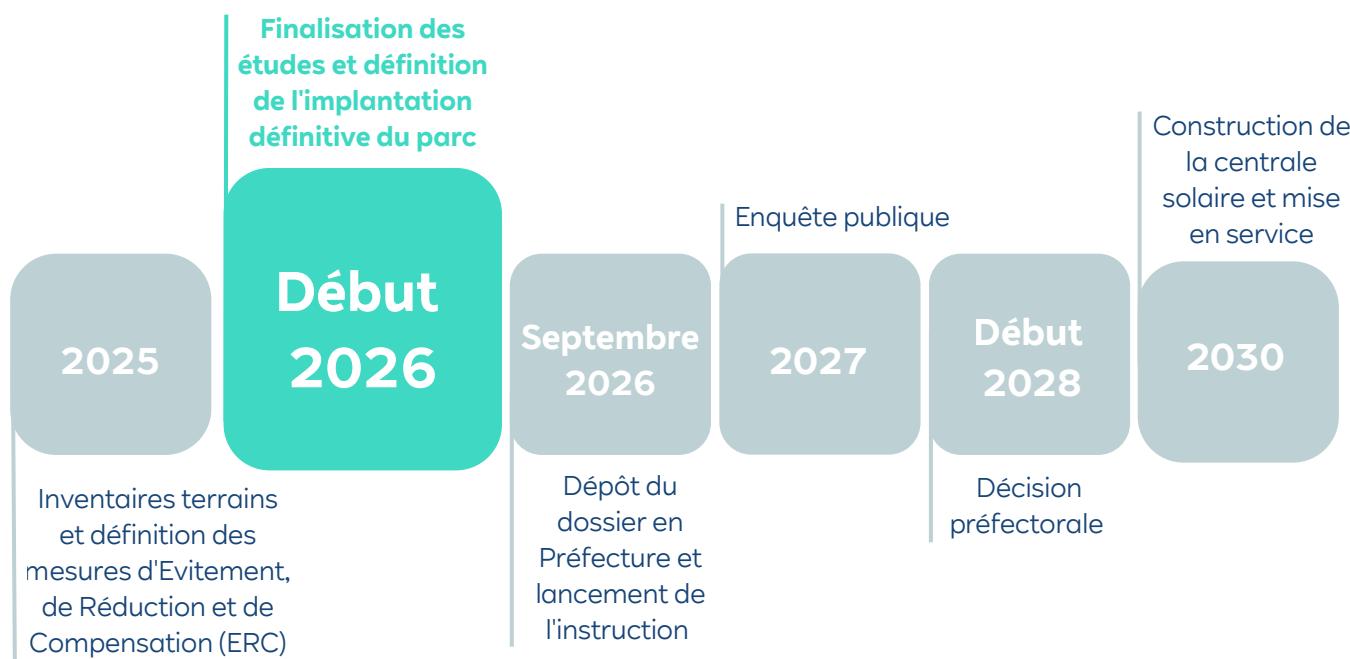
Source : Ministère de l'Economie et des Finances et de la Relance, calcul sur le barème de la fiscalité de 2023

Des **mesures de réduction et de compensation**, définies dans l'étude d'impact, pourront **aider à financer des projets de territoire**.

Enfin, et surtout, **les bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.





Qui sommes-nous ?

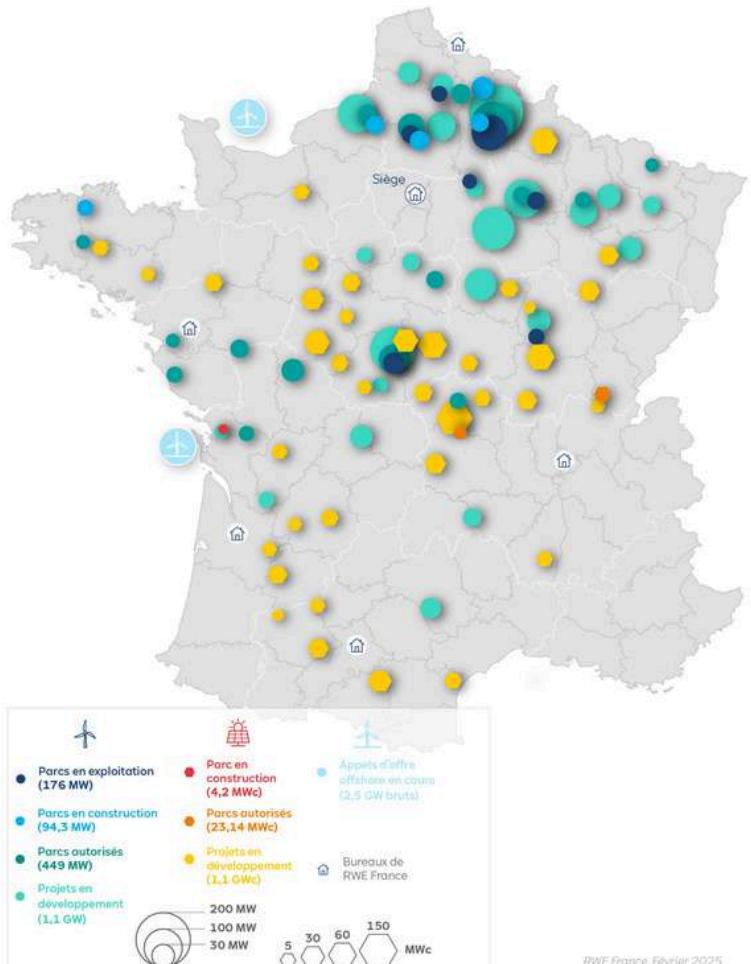
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contacter la cheffe de projet



Marine Plaza

marine.plaza@rwe.com
49 boulevard Vivier Merle
69003 Lyon

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici

